

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

**OBJET :** Protection des végétaux : subvention au Groupement de Défense contre les Organismes nuisibles (GDON 13) pour la lutte contre le chancre coloré du platane  
- Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer, au titre de 2016, une subvention de 20.000 € au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles des cultures des Bouches-du-Rhône (GDON), pour la lutte contre le chancre coloré du platane.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 à hauteur de 20.000 €, chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

### ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée